

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 059-215906322-20250929-D29092025_03-DE

SLO

D.29092025.03

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CARON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (26) : Bernard CARON Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Vincenza CASTIGLIONE, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN, Yoann HOCHEDÉZ, Jean-Pierre ABRAHAM, Conseillers Municipaux délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Salvatore CASTIGLIONE, Émile LAURANT, Jérémy ROSATI, Bénédicte COTTEL, Catherine DEMEURISSE, Serge HARDY, Armel BISIAUX, Aurore DUSSART, Fabienne BENOIT, Laurence SZYMONIAK, Dominique NICODEME, Laurent STAQUET, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
26

Étaient excusés (2) : Mathieu DECARPENTRY (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy TYLEK (procuration à Bernard CARON).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Bernard CARON - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 22/09/2025.

Objet : Consultation sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome

Rapporteur : Bernard CARON, Maire

La célèbre course du Paris-Roubaix existe depuis 1896 et se déroule sur environ 250 kms dont près de 55 kms sur routes pavées. Cette course légendaire a pourtant failli disparaître face à la menace croissante de macadamisation des secteurs pavés. C'est à cette époque qu'est née l'association des amis du Paris-Roubaix qui a, dès lors, alerté régulièrement les pouvoirs publics sur la nécessité de protéger les pavés.

Le classement de secteurs pavés du Paris-Roubaix constituerait d'une part une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée et d'autre part une garantie de la protection pérenne de ces pavés.

La DREAL a engagé la démarche de classement. 54 secteurs pavés ont ainsi été retenus étant donné leur bon état pour le périmètre de classement. Le vélodrome André Pétrieux ainsi que le Pont Gibus ont également été retenus dans le classement comme éléments indissociables de la course.

La procédure de classement doit à présent se poursuivre par la consultation locale. Pour permettre à la DREAL de conduire à bien cette procédure, il convient de soumettre le dossier au Conseil Municipal.

Il est attendu de la commune un avis sur l'instauration de cette servitude d'utilité publique mais aussi son avis en qualité de propriétaire si elle devait être propriétaire de parcelles dans le périmètre du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE le projet de classement des secteurs pavés de Paris Roubaix et notamment le Pont Gibus ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 059-215906322-20250929-D29092025_03-DE

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

A Wallers Arenberg, le 29 septembre 2025

**Le Maire,
Bernard CARON**

